

ARRÊTÉ DE COMPOSITION DES COMMISSIONS DE RECRUTEMENT
UFR des Sciences de la Vie, de la Terre et de l'Environnement
Année universitaire 2024-2025

Le Président de l'Université Bourgogne Europe

VU le code de l'éducation, et notamment les articles L.612-6 et D.612-36-2 ;
VU la loi n° 2016-1828 du 23 décembre 2016 portant adaptation du deuxième cycle de l'enseignement supérieur français au système Licence-Master-Doctorat ;
VU le décret n°2024-1157 du 4 décembre 2024 portant création de l'Université Bourgogne Europe ;
VU la délibération du Conseil d'Administration de l'université de Bourgogne en date du 16 décembre 2024 relatives aux capacités d'accueil, aux attendus et aux modalités de candidatures pour l'entrée en Master 1 à la rentrée 2025 ;

ARRÊTE

Article 1 :

La Commission de recrutement pour l'accès à la **première année du Master 1 Mention Biologie Santé (BS) parcours Signalisation cellulaire et moléculaire (SCM) - rentrée 2025** est ainsi constituée pour l'année universitaire 2024-2025 :

Président/e : BESSON-BARD Angélique, co-responsable du M1 SCM, maître de conférences

Membres :

- AIRE Virginie, maître de conférences
- BOUHIDEL Karim, maître de conférences
- DEGRACE Pascal, professeur des Universités
- DUBREZ Laurence, responsable M2 SCM, chargée de recherches
- DUMONT Adélie, maître de conférences
- HERMETET François, responsable M1 I3C, maître de conférences
- HICHAMI Aziz, co-responsable M1 SCM, maître de conférences
- LELOUP Corinne, professeure des Universités
- MANDARD Stephane, maître de conférences
- MANIERE Gerard, professeur des Universités
- NICOLAS Valérie, maître de conférences
- POINSSOT Benoit, responsable mention Biologie Santé, professeur des universités
- ROSNOBLET Claire, maître de conférences
- THOMAS Charles, co-responsable master 1 B2IPME, AMAQ, A3DD, MB, PFAA, maître de conférences
- TROMPIER Doriane, maître de conférences
- WENDEHENNE David, professeur des Universités

Article 2 :

Le Directeur de l'UFR des Sciences de la Vie, de la Terre et de l'Environnement et le/la Responsable Administratif/ve sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera affiché dans l'enceinte de l'UFR des Sciences de la Vie, de la Terre et de l'Environnement et sur le site internet de l'UFR des Sciences de la Vie, de la Terre et de l'Environnement.

Fait à DIJON, le 6 mars 2025

Le Directeur de l'UFR des Sciences de la Vie, de la Terre et de l'Environnement,



Bruno FAIVRE.